



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

**Soutien à l'ADEC au titre de 2014 et à diverses initiatives dans le domaine de l'animation économique**

**Rapport n° CP/2014/11**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente :

- l'attribution de la subvention de fonctionnement 2014 en faveur de l'ADEC, et l'adoption de la convention financière correspondante, dans l'attente du contrat d'objectifs détaillant le plan d'actions et les moyens alloués,
- l'attribution de diverses subventions en faveur de l'animation économique.

## **1. Soutien à l'ADEC**

Le Département s'est engagé dès 2005 dans le soutien aux actions de l'ADEC en faveur de l'appui aux territoires et aux entreprises pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les principaux axes de l'action de l'ADEC s'appuient sur le rapport d'orientations stratégiques 2011-2014 adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière des 13 et 14 décembre 2010. Ainsi, l'ADEC contribue à la diffusion des nouvelles technologies dans le Bas-Rhin et plus largement au développement économique du territoire départemental.

En 2014, comme en 2013, l'ADEC mettra en particulier son expertise technique et méthodologique au service du Conseil Général dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie ».

L'engagement renouvelé du Conseil Général du Bas-Rhin vise en particulier à :

- soutenir le développement d'entreprises bas-rhinoises,
- accompagner des projets innovants dans les territoires,
- mener des actions transversales (veille, échanges internationaux, études, relations avec l'université et l'écosystème alsacien de l'innovation et du développement économique).

La déclinaison de ces orientations stratégiques fera l'objet d'un contrat d'objectifs dont l'adoption sera soumise à une prochaine Commission Permanente au courant du premier trimestre 2014, après audition de l'agence par la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, tant sur le programme 2014 que sur les résultats 2013.

Dans l'intervalle, le présent rapport a pour objet d'attribuer la subvention de fonctionnement de l'ADEC pour 2014, d'un montant de 478 000 euros, pour lui permettre de poursuivre ses activités.

## **2. Soutien à l'animation économique**

### **Nuit de l'Orientation et du Parcours Professionnel 2014**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin organise le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 à Strasbourg, au Pôle Formation de la C.C.I., la septième édition de la « Nuit de l'Orientation et du Parcours Professionnel » dans le cadre de son action en

faveur de la promotion des métiers et du développement des filières professionnelles par la voie de l'apprentissage.

L'édition 2014 s'adressera :

- de 15 h à 18 h au public « adulte » (salariés et demandeurs d'emploi)
- à partir de 18 h aux jeunes et à leurs familles afin de permettre à tous de trouver l'ensemble des informations utiles à leur orientation, leur insertion ou leur reconversion.

Le programme prévoit ainsi la mise en place :

- d'Ateliers Info animés par des spécialistes,
- d'Espaces Conseils destinés à des entretiens individuels,
- du Café des Métiers pour dialoguer et parler métier et insertion professionnelle.

Lors de l'édition 2013, plus de 4 500 personnes ont pris part à cette soirée. Le Conseil Général y assurait la tenue d'un stand afin de présenter aux jeunes la diversité des métiers exercés au sein de la collectivité départementale.

Le budget de l'opération s'élève à 38 000 €. 23 000 € sont affectés à la communication, 11 500 € à la logistique (stand d'exposition, gardiennage, restauration...) et 3 500 € à l'animation de la soirée.

Un cofinancement du Conseil Général est sollicité à hauteur de 2 500 €.

Depuis 2011, le Département a accordé chaque année une subvention de 2 000 € à la C.C.I. au titre de cette manifestation.

En application du dispositif de soutien à l'animation économique (taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2 000 € par opération), il est proposé d'attribuer à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin une subvention de 2 000 euros au titre de cette manifestation.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis un avis favorable concernant l'attribution de cette subvention.

### **Commerce design Strasbourg 2014**

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin organise la deuxième édition du concours intitulé « Commerce Design Strasbourg ». La première édition a eu lieu en 2012.

L'objectif de ce concours est de faire valoir auprès des commerçants l'intérêt d'investir dans la qualité de l'aménagement intérieur et extérieur de leur établissement (entreprises du commerce, de services, de l'hôtellerie et de la restauration...) afin de rendre la ville plus attrayante, d'augmenter la compétitivité des commerces de Strasbourg et de mettre en valeur le talent des designers et architectes d'intérieur.

Ce concours a été élaboré à partir d'un concept original de la Ville de Montréal et a été décliné depuis en Europe (Bruxelles, Luxembourg) et en France (Lyon, Saint-Etienne, Marseille et Nantes).

Pour être primés, les projets déposés doivent avoir été réalisés par des professionnels qualifiés en aménagement ou en architecture. Un jury d'experts sélectionnera 20 commerces lauréats ex aequo, récompensant tant les projets spectaculaires, que les aménagements plus modestes, de manière à démocratiser le design.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 137 050 € et la CCISBR sollicite, en plus des sponsors privés et des fonds propres, les collectivités territoriales.

Par ailleurs cette action ne sera pas sans retombées sur les entreprises artisanales du département puisque ces dernières sont les partenaires incontournables de la mise en œuvre du design d'espaces.

En application du dispositif de soutien à l'animation économique (taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2 000 € par opération), il est proposé d'attribuer à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin une subvention de 2 000 euros au titre de cette manifestation.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis un avis favorable concernant l'attribution de cette subvention.

### **Association des commerçants et artisans du Neuhof-Stockfeld (ACANS)**

L'association a pour but la promotion du commerce de proximité et de l'artisanat ainsi que l'animation du quartier du Neuhof-Stockfeld.

Le quartier fait actuellement l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Dans ce contexte, le développement et le maintien du commerce de proximité représentent un enjeu réel dans la réussite du projet visant à l'amélioration de la vie des habitants : la viabilité économique nécessite une réelle dynamique et l'implantation au sein des quartiers requiert un réel soutien.

L'ACANS, par une présence active contribue fortement à la dynamique dont ont besoin les commerçants et les habitants. Le nombre de ses membres est passé de 16 à 70 en quelques années. L'association souhaite poursuivre le développement de son activité et contribuer ainsi à la vitalité du quartier. Pour ce faire, elle mène des actions qui visent à permettre au petit commerce de se maintenir parce qu'il contribue à la vitalité du quartier :

- publication d'une gazette mensuelle ou bimensuelle d'information et de promotion
- l'organisation de temps forts durant l'année : semaine commerciale, marché du terroir, forum des commerçants et artisans à la fête des récoltes, illuminations de Noël...
- mise en place du fleurissement du quartier
- valorisation des métiers de l'artisanat par une manifestation à laquelle participent les artisans de la zone.

Les actions de l'association, facilitant la création et le maintien du commerce de proximité, sont réalisées sur l'ensemble du grand Neuhof, classée zone franche urbaine, afin de renforcer les liens entre les différentes composantes du quartier.

En outre, l'association soutient les actions menées par les autres associations du quartier, et elle accompagne les commerçants soit dans leur installation, soit dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Depuis 2008, le Département participe financièrement à ce projet à hauteur de 2 000 €.

En application du dispositif de soutien à l'animation économique (taux d'intervention de 10% du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2 000 € par opération), il est proposé d'attribuer à l'ACANS une subvention de 2 000 euros au titre de ses actions.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis un avis favorable concernant l'attribution de cette subvention.

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits nécessaires seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35277	65-6574-90	478 000,00 €	478 000,00 €	478 000,00 €
17593	65-6574-91	30 000,00 €	30 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- *d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention d'un montant de 478 000 euros au titre de l'année 2014,*
- *d'approuver la convention financière à intervenir entre le département et l'ADEC, annexée à la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil Général à la signer.*

*Par ailleurs, la Commission Permanente décide d'attribuer les subventions suivantes:*

- *2000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin au titre de la Nuit de l'Orientaion et du Parcours Professionnel 2014,*
- *2000 euros à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin au titre du concours Commerce design Strasbourg 2014,*
- *2000 euros à l'Association des commerçants et artisans du Neuhof-Stockfeld (ACANS) au titre de ses actions 2014.*

Strasbourg, le 20/12/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL